

SESSION ORDINAIRE

~~~~~

**REUNION DU VENDREDI 24 AOÛT 2018**

~~~~~

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre août à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **17 août 2018**.

Présents : Mesdames Karine **DUPRAZ**, Elodie **CAILLAUD**, Chantal **LE GARREC**, Diane **DE BARROS** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Stéphane **BEILVERT**, Alain **BELLOUARD**, Christophe **VANWALLEGHEM**, Gérard **FAVRE**, Maurice **DEBÈGUE**, Gérard **DANIEL**, Hervé **LORIOUX**, Frédéric **FRANÇOIS**, Christophe **BOUCARD**.

Absents excusés : Mesdames Sandra **PIERRE** (*pouvoir donné à Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM***), Marinette **DE BARROS** (*sans pouvoir*) et Messieurs Alain **BÉNÉTEAU** (*pouvoir donné à Madame Karine **DUPRAZ***) et Pascal **TRINH-VAN** (*pouvoir donné à Monsieur Stéphane **BEILVERT***).

Absente non excusée : Madame Céline **ANGOT**.

Avant d'entamer l'étude des dossiers inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite Monsieur Jean-Pierre **SERVANT**, Président de la **Communauté de Communes Aunis Atlantique**, à présenter au Conseil Municipal le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PPAD) dans le cadre de l'élaboration du PLUiH.

Ce document constitue le projet politique des élus de la **Communauté de Communes Aunis Atlantique** dans un cadre durable.

Il se décline en 3 axes :

- un territoire d'accueil, un territoire de vie,
- un territoire connecté, un territoire en mouvement,
- un territoire de terre et d'eau, un territoire à énergie positive.

Il définit des orientations d'aménagement dans un cadre durable, d'équipement, d'urbanisme, de protection de l'environnement, d'habitat, de transport, d'équipement commercial.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ce PADD a été débattu en Conseil communautaire le 11 juillet 2018. Lorsque les élus auront pris connaissance de ce document version finale, ils s'exprimeront sur son contenu. Ce débat sera acté par une délibération.

Après cet exposé et le départ de Monsieur Jean-Pierre **SERVANT**, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 01. Il fait part des élus absents avec ou sans pouvoir, excusés ou non.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, ont, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Karine **DUPRAZ** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

.../...

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **9 juillet 2018**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu n'appelle aucune observation et est approuvé à la majorité des présents.

L'ordre du jour de la présente réunion s'établit comme suit :

- Présentation du PADD du PLUiH par M. Jean-Pierre SERVANT, Président de la CdC Aunis Atlantique,
- Appel d'offres salle des fêtes, lot n° 1 – gros œuvre,
- Minibus publicitaire,
- Spectacle subventionné par le Conseil Départemental,
- Présentation de l'étude de faisabilité foncière du centre bourg réalisée par l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) de la Nouvelle-Aquitaine,
- Informations,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande l'ajout de plusieurs points à l'ordre du jour :

- Plan de financement restructuration salle des associations et création d'un salon de coiffure,
- Demande de subvention « Le Jardin en folie »,
- Demande d'autorisation de Monsieur le Maire d'ester en justice « dossier Intermarché »,
- Convention groupement de commandes communautaire pour la vérification des systèmes de sécurité incendie,
- Création de poste suite à augmentation temps de travail.

ORDRE DU JOUR

Appel d'offres salle des fêtes, lot n° 1 – gros œuvre : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de l'ouverture des plis **du 18 juin 2018** concernant la restructuration de la salle des associations et la création d'un salon de coiffure, le lot n° 1 – terrassements, gros-œuvre, VRD présentait des offres avec des montants très supérieurs à l'estimation.

Délibération
n° 2018/32

Lors de sa réunion **du 9 juillet 2018**, le Conseil Municipal avait décidé de le rendre infructueux et de lancer une nouvelle procédure adaptée pour ce lot.

Suite à celle-ci, 3 entreprises ont déposé des plis qui ont été ouverts **le 20 août 2018** et analysés par le cabinet **Spirale 17**.

A la suite de cette étude, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'offre de l'entreprise **POINTIÈRE** pour un montant de **56 064,14 € H.T.**

Le Conseil Municipal (**14 votants + 3 pouvoirs – 17 pour**) accepte de confier le lot n° 1 – terrassements, gros-œuvre, VRD à cette entreprise.

.../...

.../...

Plan de financement restructuration salle des associations et création d'un salon

de coiffure : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement de ces travaux en 2 phases : celle concernant la salle des associations et celle du local commercial ; ces 2 types de locaux n'étant pas subventionnés de la même façon.

Délibération
n° 2018/33

- salle des associations → montant des travaux : **282 031,00 € H.T.**

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide de 84 000,00 € auprès du **Conseil Départemental** ; 84 000,00 € dans le cadre de la **DETR** et 10 000,00 € auprès de la **Communauté de Communes Aunis Atlantique**, soit un autofinancement de **104 031,00 €**.

- local commercial → montant des travaux : **118 825,00 € H.T.**

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide de 41 000,00 € auprès du **Conseil Départemental** et 35 500,00 € dans le cadre de la **DETR**, soit un autofinancement de **42 325,00 €**.

La somme restant à financer représente **147 000,00 €** sachant que la location du local commercial, estimée à **800,00 €**, permettrait de rembourser les annuités d'un emprunt possible.

Le Conseil Municipal (**14 votants + 3 pouvoirs – 17 pour**) accepte le plan de financement présenté.

Minibus publicitaire : La société **VISIOCOM** a proposé de mettre à disposition de la commune, un minibus gratuit moyennant la vente d'espaces publicitaires sur celui-ci à des entreprises.

Délibération
n° 2018/34

Après démarchage, les entreprises moyennant le prix proposé ne répondent pas favorablement à cette offre.

VISIOCOM propose à la commune d'acheter un encart pour le capot du minibus pour la somme de **2 500,00 € par an** pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de refuser cette offre et de décider qu'à la fin du mois de septembre, si aucun partenaire n'avait répondu, cette opération serait abandonnée et il faudrait chercher une autre solution pour subvenir aux besoins de transport dans le cadre de déplacements scolaires, périscolaires, des besoins sociaux (CCAS) et des associations.

Le Conseil Municipal (**14 votants + 3 pouvoirs – 17 pour**) accepte cette proposition.

Spectacle subventionné par le Conseil Départemental : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son choix de spectacle (réunion du 13/12/2017) issu du catalogue départemental et subventionné à hauteur de 50 % dans les communes de moins de 5 000 habitants.

Délibération
n° 2018/35

Le spectacle retenu était le groupe « **Paris Paname et sa valise** ». Monsieur le Maire propose de fixer au **17 novembre 2018** la représentation dans l'église « Saint-Nazaire » d'**ANDILLY**.

Le Conseil Municipal (**14 votants + 3 pouvoirs – 17 pour**) valide cette date et décide de fixer à **5 € la place** et la gratuité pour les enfants jusqu'à l'âge de 10 ans.

.../...

.../...

La demande de subvention inhérente à ce spectacle sera sollicitée auprès du **Conseil Départemental**.

Demande de subvention « Le Jardin en folie » : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention émanant de l'association « **Le Jardin en folie** » pour financer l'achat d'une pompe d'un montant de **664,66 €** pour l'arrosage du jardin.

Délibération
n° 2018/36

Celle-ci sollicite une aide de **300,00 €**.

Il rappelle au Conseil Municipal que cette demande avait déjà été présentée à la réunion du **9 juillet 2018** mais rejetée car non établie en bonne et due forme.

Le Conseil Municipal (**14 votants + 3 pouvoirs – 17 pour**) reconnaît le rôle actif de cette association au sein de la commune et accepte de lui allouer la somme de **300,00 €**.

Le sujet du raccordement électrique du site de cette association est évoqué.

Demande d'autorisation de Monsieur le Maire d'ester en justice « dossier Intermarché » : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du refus du permis de construire à **Intermarché**, suite au refus de la **CNAC** (Commission Nationale d'Aménagement Commercial), le Groupe des Mousquetaires a introduit un recours contre la commune d'**ANDILLY**.

Délibération
n° 2018/37

Afin de pouvoir ester en justice devant la Cour administrative de **BORDEAUX**, le Conseil Municipal (**14 votants + 3 pouvoirs – 17 pour**) autorise Monsieur le Maire à représenter la commune en justice.

Convention groupement de commandes communautaire pour la vérification des systèmes de sécurité incendie : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de la **Communauté de Communes Aunis Atlantique** de créer un groupement de commandes pour la vérification des systèmes de sécurité incendie (extincteurs, systèmes de désenfumage) et demande au Conseil Municipal s'il est favorable à l'adhésion de la commune à ce groupement.

Délibération
n° 2018/38

Après discussion, le Conseil Municipal (**14 votants + 3 pouvoirs – 17 pour**) reconnaît l'utilité de la mise en place d'un tel service et accepte cette proposition.

Il charge Monsieur le Maire de signer la convention relative à ce groupement de commandes.

Monsieur Stéphane **BEILVERT** soulève le problème de la maintenance des défibrillateurs, ce type de contrôle ne rentre pas dans le cadre du groupement de commandes. Il demande à ce que la commune se rapproche de la **Communauté de Communes Aunis Atlantique** pour voir si une possibilité est envisageable au niveau communautaire.

Création de poste suite à augmentation temps travail : Madame Karine **DUPRAZ**, Adjointe, expose au Conseil Municipal que l'organisation des plannings du personnel met en exergue le besoin d'augmenter le nombre d'heures d'un agent technique de 20/35^e à 22/35^e.

.../...

.../...

Délibération
n° 2018/39

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint technique à **22/35^e, à compter du 1^{er} novembre 2018.**

Le Conseil Municipal (**14 votants + 3 pouvoirs – 17 pour**) accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire des démarches administratives relatives à la création de ce poste.

Le tableau des effectifs s'établit donc comme suit :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet,
- 2 postes d'adjoints administratifs principaux 2^e classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoints administratifs à temps complet (*non pourvus*),
- 1 poste d'animateur à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint d'animation à 33,66/35^e,
- 1 poste d'adjoint d'animation à 30/35^e (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint d'animation à 26/35^e,
- 1 poste d'adjoint d'animation à 20/35^e (*non pourvu*),
- 3 postes d'adjoints techniques principaux 1^{ère} classe à temps complet (*dont 1 non pourvu*),,
- 2 postes d'adjoints techniques principaux 2^e classe à temps complet (*dont 1 non pourvu*),
- 4 postes d'adjoints techniques principaux 2^e classe à 34/35^e,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^e classe à 32,86/35^e,
- 4 postes d'adjoints techniques à temps complet (*dont 2 non pourvus*),
- 5 postes d'adjoints techniques à 34/35^e (*dont 4 non pourvus*),
- 1 poste d'ATSEM 1^{ère} classe à 34/35^e (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint technique à 33/35^e (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^e classe à 33/35^e,
- 1 poste d'adjoint technique à 33,66/35^e (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint technique à 32,86/35^e (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint technique à 26/35^e,
- 1 poste d'adjoint technique à 22,55/35^e,
- 1 poste d'adjoint technique à 22/35^e (à compter du 1^{er} novembre 2018),
- 2 postes d'adjoints techniques à 20/35^e (*dont 1 non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint technique à 18,77/35^e.

Présentation de l'étude de faisabilité foncière du centre bourg réalisée par l'Établissement Public Foncier (E.P.F.) de la Nouvelle-Aquitaine : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude de faisabilité foncière réalisée par l'**E.P.F.**

Cet organisme a tenté de contacter les propriétaires des parcelles cadastrées sections 62-63-86-185 et 186, situées autour de l'église, mais sans succès.

Une expropriation pour cause d'utilité publique n'est envisageable que dans le cas d'un projet d'intérêt public à fort potentiel.

2 cabinets (architectes et urbanistes) ont été recrutés par l'**E.P.F.** Leurs études tiennent compte du travail réalisé par le cabinet **PERNET** et permettent de mettre en lumière 2 scénarii :

- scénario 1 → développement de logements individuels et collectifs, création de parkings, de commerces.
- scénario 2 → développement de logements avec une voie traversant l'espace devant l'église.

Le Conseil Municipal commente cette étude mais celle-ci n'est donnée qu'à titre d'information et ne donne lieu à aucune délibération. .../...

.../...

INFORMATIONS

- Voirie : une réunion a eu lieu le **jeudi 23 août 2018** avec l'entreprise **EUROVIA** concernant les travaux devant être réalisés :
 - * intersection rue des Groies-rue Saint Nicolas-rue du Bel Ébat : réalisation d'un mini-giratoire semaine 36 ou 37. Ces travaux sont pris en charge par le département. Une déviation sera mise en place.
 - * pérennisation des rétrécissements de chaussée **rue du Grand Moulin** relevable pour faciliter le passage des engins agricoles. Devis attendu pour l'îlot devant le Monument aux Morts.
- La journée citoyenne se déroulera le **samedi 6 octobre 2018**. Les bulletins d'inscription sont disponibles en mairie.
- La rentrée scolaire aura lieu le **lundi 3 septembre 2018**. La semaine se déroulera sur 4 jours. En raison du changement des horaires de l'école maternelle, la pause méridienne a été réorganisée. Cette modification d'horaires semble moins favorable aux enfants qui reprennent la classe à 13 h 15, 2 fois par semaine. Un dialogue sera engagé avec la nouvelle directrice afin d'envisager d'autres solutions pour la rentrée de **2019-2020**.
- La salle des fêtes a été déménagée par les élus avant le commencement des travaux. Les chaises ont été proposées aux associations.
- La Briqueterie interviendra 6 jours sur la commune avec une équipe de 6 personnes pour effectuer le nettoyage des rues. Un entretien régulier par ce chantier d'insertion pourrait être envisagé. Ce projet est à l'étude.
- La machine à pain du centre bourg sera déplacée sur le parking du stade.
- L'association « **Les Zozos d'Aunis** » a remercié la municipalité de son partenariat lors de son assemblée générale.
- Pot de départ des agents retraités (Mme Monique **BENOIT** – M. Thierry **COULAY**) le **vendredi 31 août 2018**, à 18 h 00 à la mairie.
- Remise d'une médaille militaire à M. Pierre **DESGRANGES**, le **samedi 1^{er} septembre 2018**, à 11 h 30 à la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- Passage piéton de la pharmacie : le trottoir sera abaissé par les services techniques.
- Suite au départ en retraite de M. Thierry **COULAY**, les services techniques se retrouvent à 3 agents. Une expérimentation à 3 agents est en cours avec le recours à des entreprises pour certaines prestations de services et travaux.
- L'aire de jeux de l'école primaire de « **Sérigny** » a été ouverte pendant l'été. Pas de soucis particuliers à signaler.
- Pas de bilan financier établi avec précision concernant la salle polyvalente « **La Passerelle** ». Les locations payantes sont en augmentation.
- La pétition pour l'implantation du magasin **Intermarché** a recueilli 3 000 signatures environ.

8 délibérations ont été prises (du n° 2018/32 au n° 2018/39) à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Ont signé au registre les membres présents.

Sylvain FAGOT	Maire	
Céline ANGOT	Conseillère Municipale	<i>Absente non excusée</i>
Stéphane BEILVERT	Adjoint	
Alain BELLOUARD	Adjoint	
Alain BENETEAU	Adjoint	<i>Absent excusé</i>
Christophe BOUCARD	Conseiller Municipal	
Elodie CAILLAUD	Adjointe / Secrétaire de séance	
Gérard DANIEL	Conseiller Municipal	
Diane DE BARROS	Conseillère Municipale	
Marinette DE BARROS	Conseillère Municipale	<i>Absente excusée</i>
Maurice DEBEGUE	Conseiller Municipal	
Karine DUPRAZ	Adjointe	
Gérard FAVRE	Conseiller Municipal	
Frédéric FRANÇOIS	Conseiller Municipal	
Chantal LE GARREC	Conseillère Municipale	
Hervé LORIOUX	Conseiller Municipal	
Sandra PIERRE	Conseillère Municipale	<i>Absente excusée</i>
Pascal TRINH-VAN	Conseiller Municipal	<i>Absent excusé</i>
Christophe VANWALLEGHEM	Conseiller Municipal délégué	